

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LES COURS DE DANSE / STAGES / ÉVÉNEMENTS

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre l'organisateur des cours de danse (ci-après "l'Organisateur") et toute personne physique ou morale (ci-après "l'Élève") souhaitant s'inscrire aux cours de danse, stages, soirées, voyages proposés.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION ET PAIEMENT

- Modalités d'inscription : Les cours sont ouverts à toute personne dont la condition physique et psychique le permet. L'élève déclare être parfaitement apte à la pratique de la danse.
- L'inscription se fait en ligne sur le site internet danserbouger.com, lors du premier cours, par mail ou par téléphone.
- Paiement : Le paiement peut être effectué par chèque ou en espèces. Pour les cours annuels, le paiement peut être échelonné en 2 ou 3 fois. L'inscription est validée à la réception du règlement complet. Il sera demandé à l'élève de régler ses cours selon l'activité choisie et son statut à la rentrée. À défaut de dossier complet et de règlement après le 2e cours, l'élève ne pourra pas être accepté en cours.
- L'abonnement correspond à une période déterminée allant de septembre à juin (hors vacances scolaires)

ARTICLE 3 : ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- **Annulation par l'Élève** : Aucun remboursement ne sera effectué. Les inscriptions sont nominatives, non remboursables, non échangeables et valables uniquement pour la période souscrite.
- **Annulation par l'Élève pour raisons médicales** : Aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas d'impossibilité à suivre les cours pour raisons médicales (sur présentation d'un certificat et après validation), l'Organisateur pourra proposer un avoir exceptionnel. Le montant de celui-ci sera calculé au prorata temporis au moment de la demande justifiée, le mois entamé restant dû.
- La licence à la FFDanse n'est pas remboursable.
- Annulation par l'Organisateur : Les cours annulés par l'Organisateur seront reportés ou remboursés selon le cas.

ARTICLE 4 : ABSENCES ET RATTRAPAGE

La non-participation aux cours par l'élève ne pourra en aucun cas donner lieu à un remboursement.

ARTICLE 5 : HORAIRES ET JOURS DE COURS

Lors de son inscription, l'élève choisit le jour et l'heure de la semaine qui lui conviennent dans la limite des places disponibles et avec accord du professeur. Il s'engage à le respecter et à le suivre tout au long de son année d'abonnement.

Les élèves mineurs ne peuvent pas quitter les cours sans l'autorisation du professeur. S'ils doivent partir avant la fin du cours, les élèves mineurs devront présenter une autorisation parentale.

L'école Danser Bouger se réserve le droit de modifier les horaires de cours en fonction des nécessités administratives, de contraintes matérielles ou autres motifs de force majeure. De même certains cours pourront être annulés si l'effectif est insuffisant ou si l'intervenant est dans l'impossibilité d'animer son cours.

Les professeurs de danse peuvent être remplacés par un de leurs assistants en cas d'empêchement pour assurer leur cours.

Tenue : Une tenue vestimentaire correcte est exigée, adaptée à la discipline.

Les professeurs se gardent le droit de refuser ou d'exclure des élèves pour mauvais comportement sans remboursement.

ARTICLE 6 : RÈGLES A RESPECTER DANS LE LIEU DE L'EXERCICE DE DANSER BOUGER

Ce lieu est destiné au loisir, à la convivialité et au partage : il doit être laissé propre et débarrassé des effets personnels. Aucune dégradation ne sera tolérée. Elle pourra faire l'objet d'une exclusion de l'école sans aucun remboursement et une déclaration de sinistre engageant la responsabilité civile de l'auteur des dommages, le tout sans préjudice d'un recours de toute nature par le propriétaire des lieux.

En toute circonstance et dans l'enceinte de ce lieu, tout élève doit avoir une présentation et un comportement correct en actes et en paroles. Les manquements aux principes de bonne conduite à l'égard d'un professeur ou de toute personne présente ne seront pas tolérés.

Il est interdit de gêner l'accès des issues de secours et les règles de sécurité doivent être respectées.

Les téléphones portables devront être éteints dès l'entrée en cours.

En dehors de celles prises par l'école Danser Bouger, les prises de vues, photos et vidéos de vos professeurs sont interdites pendant les cours, les stages et les soirées, sauf autorisation expresse de l'école.

Engagement de chaque élève :

« Je reconnais prendre des cours de danse pour du loisir, et non dans le cadre d'une formation à des fins d'enseignement de la discipline ».

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'école Danser Bouger ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toute personne tant au cours des leçons qu'au cours des déplacements. L'élève doit être personnellement assuré en cas d'accident corporel lors des cours ou des stages, déplacements compris, ainsi qu'au titre de sa responsabilité civile (les mineurs étant couverts par les assurances de leurs parents).

ARTICLE 8 : FORCE MAJEURE

En cas d'évènement de force majeure (catastrophe naturelle, climatique, bactériologique, épidémie, pandémie, acte de guerre, atteintes à l'ordre public, crise politique, informatique, fermeture administrative, grève...), empêchant la tenue des cours ou autres manifestations prévues, l'Organisateur sera libéré de ses obligations contractuelles. Dans l'hypothèse où un cas de force majeur empêche, retarde ou affecte l'exécution d'une obligation, tout retard ou défaut d'exécution de ses obligations ne peut donner lieu à des dommages et intérêts.

ARTICLE 9 : ASSURANCES

L'assurance est incluse pour les cours annuels avec l'adhésion à la Fédération française de Danse.

ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Aucune restriction en matière de propriété intellectuelle sur les supports de cours.

ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles des élèves sont stockées sur un fichier Word. Les élèves peuvent demander la suppression de leurs données directement auprès de Sophie Rocher par mail.

ARTICLE 12 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui de Nantes.

Fait à Nantes le 11 juillet 2024

Sophie Rocher